

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 75

présenté par
Mme Elimas

AVANT L'ARTICLE 49 BIS

Supprimer ce chapitre et son intitulé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, résultant de la suppression par la commission de l'article 49 *bis*, introduit par le Sénat et qui était le seul article de ce chapitre